

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse (Etablissement public territorial)
Correspondant : Monsieur le Président de Bourg-en-Bresse Agglomération
3, avenue Arsène d'Arsonval Cénord BP 8000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tel : 04 74 24 75 15 Fax : 04 74 24 75 13

OBJET DU MARCHÉ: Réalisation d'un diagnostic d'accessibilité de certains établissements recevant du public (E.R.P.) de catégories 1 à 4 sur le territoire de Bourg-en-Bresse Agglomération

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Bourg-en-Bresse Agglomération (coordonnateur) et les 15 Communes membres ont constitué un groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité pour certains de leurs bâtiments recevant du public de catégories 1 à 4.

La présente mission a pour objet de :

- Présenter le niveau d'accessibilité actuel des différents sites par le biais d'une présentation et d'une analyse des sites ;
- Proposer, détailler et représenter les solutions ;
- Etablir une estimation prévisionnelle du coût des travaux permettant d'atteindre un niveau d'accessibilité optimum.

Le démarrage de la prestation interviendra à compter de la notification du marché (prévision fin octobre 2010). Le délai d'exécution de la mission est de 12 mois. L'ensemble des diagnostics d'accessibilité pour les E.R.P. de catégories 1 et 2 devra être réalisé impérativement dans un délai de 2 mois à compter de la notification du marché.

Les variantes ne sont pas autorisées.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Prix fermes non actualisables

Prix global et forfaitaire

Délai global de paiement : 30 jours

Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services (le cas échéant) : Groupement solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des candidatures : garanties et capacités techniques et financières / capacités professionnelles

Situation juridique - Capacité économique et capacité technique - références requises :

Justificatifs à produire précisés à l'article 4 du règlement de la consultation

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique 60 %
2. Prix des prestations 40 %

PROCEDURE : Procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des offres : 30 septembre 2010 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Du Guesclin, 69433 Lyon cedex 03

Renseignements d'ordre technique : M. Pierre-Yves DANION Tél. 04.74.24.18.86

Renseignements d'ordre administratif : Mme JAVOUREZ Tél. 04.74.24.18.91

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Remise gratuite du dossier de consultation à chaque candidat sur demande écrite par courrier ou par télécopie (04.74.24.75.13). Les dossiers ne seront pas transmis par voie électronique.

Le dossier est également consultable et téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.agglo-bourgenbresse.fr (sur la page d'accueil : rubriques « marchés publics » « plateforme de dématérialisation »).

Adresse à laquelle doivent être envoyés les plis :

- Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse
Service Commande Publique
3, avenue Arsène d'Arsonval - Cénord - BP 8000
01008 Bourg-en-Bresse Cedex

Les offres peuvent être remises contre récépissé ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir avant la date et l'heure limite de réception des offres au siège de Bourg-en-Bresse Agglomération. La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 septembre 2010